

Les chauffeurs professionnels retournent à l'école

• **2.800 conducteurs à qualifier par an dans le fret routier**

• **Les modules externalisés chez Promotrans démarrent lundi 30 mars**

LE ministère de l'Équipement et du Transport veut rattraper le retard. Le code de la route prévoit pour les chauffeurs professionnels l'obligation de suivre une formation tous les cinq ans. Selon les estimations, 300.000 conducteurs devront retourner aux bancs d'école pour une formation continue obligatoire. La mesure concerne toutes les branches du transport: urbain, voyageurs, marchandises...

Il aura fallu attendre 2013 pour lancer la formation du premier contingent de 14.000 chauffeurs professionnels via l'Ofppt. A ce rythme, l'Office ne pourra pas accueillir tout le monde. C'est la

raison pour laquelle le ministère de tutelle vient d'accorder le premier agrément à un opérateur privé en parallèle d'enseignement élaboré par les formateurs de Promotrans conformément à un cahier des charges. Deux catégories

et validés par le ministère de l'Équipement. Pour simplifier l'accès aux chauffeurs, les cours sont donnés en darija.

Promotrans, qui dispose de quatre salles, a investi dans l'acquisition d'une semi-remorque école et d'un simulateur de conduite modulable en véhicule léger et en poids lourd. «Les formateurs ont été formés à la pédagogie appliquée par le groupe Promotrans et aux standards européens avec un intérêt primordial aux textes et lois marocains, notamment le code de la route», explique Adil Gaoui, PDG.

Promotrans Maroc, qui prévoit de démarrer la formation à partir de la semaine prochaine, pourra former environ 2.380 personnes par an, dont 180 chauffeurs en recherche d'emploi. A ce rythme, il faudra mettre à contribution d'autres opérateurs pour rattraper le retard.

Un premier contingent de chauffeurs professionnels devra être sélectionné avec un syndicat pour suivre gratuitement la formation.

La formation ne sera pas gratuite. Elle devrait varier entre 1.200 et 1.500 dirhams pour la formation continue et 4.000 et 6.000 dirhams pour la formation initiale. La formation continue obligatoire pourra être prise, financée par l'employeur et remboursée via les CSF. Le dispositif prévoit le paiement du tiers payant. Le reste étant remboursé par l'Office dans le cadre des contrats spéciaux de formation. □

Hassan EL ARIF

Ancrage régional

MALGRÉ la signature d'un accord avec Promotrans Maroc, opérateur spécialisé dans la formation aux métiers du transport, se posera toujours le problème de la proximité avec les chauffeurs professionnels. Ces derniers sont parfois obligés de profiter de leur passage dans une ville dotée d'un centre pour suivre une formation obligatoire. Ce qui les contraint à passer la nuit dans leur véhicule pendant les trois jours que dure la mise à niveau. Promotrans réfléchit déjà à la création d'un deuxième centre dans la région d'Agadir, d'autant plus qu'il devrait bientôt se positionner également sur la formation des chauffeurs opérant dans le transport de voyageurs. □

avec l'Ofppt. L'accord court jusqu'au 1er mars 2020. Promotrans Maroc (filiale de Promotrans France) est chargée d'assurer la formation des chauffeurs professionnels opérant dans le transport de marchandises. La société a emménagé dans la plateforme logistique de la SNTL à Zenata. L'accord signé avec le ministère porte sur un programme

de chauffeurs sont ciblées. La première concerne les conducteurs déjà sur le marché du travail. D'une durée de trois jours, le programme se décline en trois modules : conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, la réglementation santé et sécurité au travail, service et logistique.

La seconde catégorie concerne les chauffeurs qui sont en recherche d'emploi et qui doivent suivre une formation de qualification minimale obligatoire pour obtenir la carte professionnelle nécessaire à l'exercice. Pour cette population, la formation porte sur les mêmes thématiques que pour les conducteurs professionnels, avec en plus un module sur la législation et la réglementation en vigueur dans le transport de marchandises. Au total, la formation durera 20 jours, soit 140 heures à raison d'une formation par mois.

Les supports pédagogiques et les commentaires sont conçus en arabe

*Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com*